



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°CU2CODT/MAL/21/2023

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Demandeurs · eresses : M. et Mme MBAKI - NYAKALA.

Le terrain concerné est situé à 5020 Malonne, Ancien Rivage paraissant cadastré 6e division, section A n°55F, 55H. Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale.

D.IV.40 alinéa 2 - L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.6 ou D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge au plan de secteur : Zone forestière ;

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

L'enquête publique est ouverte le 18 décembre 2023 et clôturée le 10 janvier 2024.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h.
- Le 21 décembre 2023 et le 28 décembre 2023 uniquement, le dossier pourra être consulté de 13h30 à 20h.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : CU2CODT/MAL/21/2023

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10 janvier 2024 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2ème étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.335, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be